

NOUS AVONS LU

LES MÉTHODES COGNITIVES - Apprendre autrement à l'école

Michel Perraudau - 1996 - 158 pages - Ed. Armand Colin.

Ce livre analyse les méthodes cognitives à la lumière des fondements théoriques (philosophiques et psychologiques).

Il est rare que l'on donne un contenu à : « enseigner autrement », encore plus rare que soient proposées des approches informatiques, c'est le cas dans cet ouvrage. L'intelligence artificielle, dont les systèmes-experts, est traitée au niveau des fondements, proche des neurosciences. La bibliographie renvoie au numéro spécial de l'EPI « Systèmes experts et enseignement » toujours disponible.

Au niveau des méthodes cognitives, long développement - à juste titre - des Ateliers de raisonnement logique dont la démarche peut être informatisée (sans plus de précision) et un chapitre sur Logo. L'auteur y rappelle que Logo « vise au développement d'opérations intellectuelles, car il permet la production d'hypothèses que l'élève cherche à valider. Il dédramatise l'erreur en favorisant le tâtonnement expérimental. Il privilégie l'autonomie... ». L'auteur remarque que si « Logo a connu un développement important dans la précédente décennie, force est de constater qu'il est aujourd'hui moins utilisé ». Nous le regrettons avec lui. Ainsi vont les modes et des hoquets d'une « politique » (?) en matière d'informatique éducative.

Les « autres démarches utilisant l'informatique » sont malheureusement traitées un peu rapidement (1 page), l'auteur renvoyant pour la programmation à un autre de ses ouvrages : « Initiation à la microinformatique » (1985, Hachette). On aurait aimé, sous sa plume, quelques développements sur les démarches cognitives sollicitées par l'utilisation pédagogique de didacticiels et progiciels simples.

« Le travail avec l'ordinateur est varié. Cet outil est probablement sous-utilisé dans la majorité des classes ». Qu'en termes aimables ces choses là sont dites !

Nous conseillons la lecture de cet ouvrage d'un maître-formateur à l'IUFM d'Angers.

INTERNET, L'EXTASE ET L'EFFROI

Collectif - 114 pages - 1996 - 50 F TTC - Ed. Manière de voir, hors série du Monde diplomatique.

L'extase et l'effroi... A l'évidence, après la lecture de la plupart des articles de ce numéro spécial, c'est plutôt l'effroi qui domine ! Ça change en tous cas des discours lénifiants habituels du genre « la communication c'est l'harmonie sociale ».

Le ton est donné dès la première contribution signée Ignacio Ramonet : « La communication, en soi, ne constitue pas un progrès social. Et encore moins quand elle est contrôlée par les grandes firmes commerciales du multimédia. Ou quand elle contribue à creuser le fossé des inégalités entre citoyens d'un même pays ou habitants d'une même planète ».

Surtout quand les Etats-Unis s'en mêlent. 65 % des communications mondiales ont leur point de départ dans ce pays (77 % des serveurs d'information sont situés dans des pays anglophones) et comme l'affirme Z. Brzezinski, ex-conseiller du Président Carter, « La base de la puissance américaine est, pour une très grande part, sa domination du marché mondial des communications... Cela crée une culture de masse qui a une force d'imitation politique ». Auquel répond en écho M. Burgess, directeur des nouvelles technologies à Bell Atlantic : « La télévision multimédia interactive est l'avenir de toute notre industrie ». A méditer au moment où la France brade Thomson multimédia au coréen Daewoo !

L'article « une domination mondiale » signé R. Falk (Université de Princeton) ne peut être plus clair quand il s'interroge sur la façon de s'opposer à cette tentation totalitaire moderne, « ou bien nous continuons de dériver vers les réalités virtuelles du cyberspace, ou bien nous oeuvrons pour façonner une communauté mondiale exerçant un contrôle politique et juridique sur ceux qui rêvent de pareil avenir, qu'il s'agisse des stratèges de Washington, des pionniers de l'ère électronique ou des sorciers de la finance ». Que proposent, dans notre pays, les partis politi

ques, notamment de Gauche, et les grandes organisations syndicales et associatives ?

Dans un article corrosif d'Astrad Torrès, le G7 en prend pour son grade de... « porteur d'eau des multinationales »... « imposé au monde par le G7, le projet de *société globale de l'information* tourne le dos à la réalité des rapports sociaux, intérieurs et internationaux » (p. 66).

A propos de l'égalitarisme « naturel » d'Internet qui « s'appuie autant sur la myopie que sur la foi en un déterminisme technologique » (p. 58) plusieurs auteurs s'alarment du gouffre qui s'ouvre entre « inforiches » et « infopauvres » en particulier dans les pays du Sud totalement dépourvus d'infrastructures informatiques. Et pourtant, les expériences du Pérou et de la Zambie (p. 50) montrent qu'une autre voie est possible : « les organismes internationaux ont le pouvoir de faire pencher la balance en faveur de ce modèle. Ils en ont donc le devoir » (p. 50). Le pire n'est jamais sûr ! Malheureusement « la composante commerciale d'Internet croît désormais plus vite que le noyau originel » (p. 57).

Sur le terrain spécifique de l'éducation quelques idées fortes disséminées dans plusieurs articles. D'abord l'état d'esprit des multinationales rappelé par Dan Schiller (Université de San Diego) « La cible première de cette forme d'exploitation commerciale ? Sans aucun doute, le domaine de l'éducation. Un exemple suffira : l'offre récente de la part d'AT&T de favoriser l'accès à Internet des écoles élémentaires et secondaires des Etats-Unis représentait, pour cette société, l'occasion idéale « de faire des affaires avec les écoles et de montrer les nouveaux produits aux parents. » Déjà, les « produits pédagogiques » font l'objet, de la part du groupe Disney et d'une foule d'autres entreprises commerciales, d'un marketing forcené ». Puis le rappel bienvenu de l'intérêt général sous la plume de Ph. Quéau (UNESCO) notamment à propos des droits d'auteur : « ... il faut élever le débat et tenter de voir en quoi les nouvelles technologies, par leur spécificité, changent la nature même du problème de la "protection" des créateurs. »

« ... En cette matière comme en d'autres, le droit ne fait que renforcer ceux qui sont déjà forts. Alors que les techniques numériques et des réseaux comme Internet permettent de dupliquer à l'infini et à un coût marginal presque nul n'importe quel type de document, il semble anormal que cette immense richesse collective potentielle soit empêchée de se développer du fait de "droits d'auteur" datant d'un univers de la rareté, nimbé d'une mystique de l'objet "unique". Les écoles et les universités, les bibliothèques et les centres serveurs non lucratifs du

monde entier devraient offrir un accès universel à l'ensemble du patrimoine humain. »

« ... S'accrocher aujourd'hui à une conception étriquée et crispée du droit d'auteur évoque irrésistiblement les privilèges des siècles passés comme la gabelle et les péages à chaque carrefour. » (p. 62)

Voilà des propos rarissimes qui méritent d'être diffusés ! Qu'en pensent nos responsables ?

J.-P. Archambault (CNDP et membre du CA de l'EPI) plaide pour une utilisation pédagogique d'Internet qui permette de « donner du sens » et pour sa pratique dans un travail collectif du corps enseignant. Internet serait selon lui « une pièce maîtresse de la modernisation du système éducatif (...) mais ce qui est en jeu impose d'être informé et de se sentir quelque peu responsable. Ne devrait-on pas enseigner Internet comme n'importe quelle autre discipline ? » Voilà qui n'est pas incompatible avec un enseignement de l'informatique pour tous les élèves, voire avec une nouvelle discipline informatique à créer. Le mot de la fin, pour ce qui concerne l'éducation, pourrait revenir à Ph. Breton (Université de Strasbourg) qui rappelle opportunément « que la disponibilité de l'information ne résout en rien la question du désir de savoir qui reste un des enjeux essentiels de tout le système d'éducation et de culture » et plus généralement « L'idée d'un vaste réseau de communication informatique part sans doute d'une intention généreuse. Le grand défaut de cette utopie est d'apporter une réponse strictement technique à des problèmes qui ne le sont pas et, du même coup, de laisser intacts les excès du libéralisme contre lesquels elle prétendait justement lutter. » (p. 76)

Car les faits sont têtus, ce sont de grosses sociétés privées qui, dans les années qui viennent, investiront des milliards de dollars « on peut déjà se demander quelle sera leur incitation à construire autre chose que les services les plus lucratifs » (p. 88). Ph. Quéau (p. 61) enfonce le clou et plaide pour un engagement des pouvoirs publics « Il faudrait peut-être commencer à examiner l'hypothèse que l'Etat, qui exerçait jusqu'alors sa légitimité dans un territoire délimité par des frontières réelles, devrait se préparer à une conception plus large de son domaine de responsabilité et de son territoire de compétence. Par exemple, en s'ouvrant toujours plus et de plus en plus rapidement à une coopération et une intégration internationales, mais aussi en se « déterritorialisant » et en se projetant dans les contrées virtuelles du cyberespace. Faute de quoi, ce même cyberespace risque de devenir un no man's land livré de fait aux groupes mafieux, un lieu de non-droit et de non-Etat. » Car A. Torrès (Université

de Rennes II) citant J. Wiener, nous le rappelle, Internet « n'est pas un nouveau monde de liberté, significativement différent du nôtre, en termes de liberté de parole et de censure, de calomnie et de diffamation, de hiérarchies sociale et sexuelle, sans mentionner la publicité et le commerce (...). La réalité virtuelle ne s'est pas affranchie des limites de la vie réelle. » (p. 60)

Nous conseillons vivement la lecture et la relecture de ce numéro décoiffant. Les optimistes préféreront l'excellent « Et Dieu créa Internet » qu'ils peuvent toujours relire comme antidote (Ch. Huitema, Edition Eyrolles).